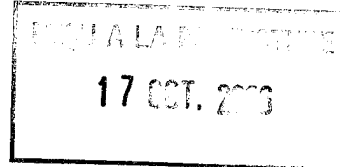


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP
Séance du *M^e 42-06*
13 OCT. 2006



CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS DERNIERE PROGRAMMATION POUR 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2006/I-11/03 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2006, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés et fixant également le budget 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Approuve, au titre de l'exercice 2006, la dernière programmation en matière de constructions et grosses réparations aux bâtiments communaux et aux édifices cultuels et ce, pour un montant de :
 - 564 692 € pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
 - 293 899 € pour les édifices cultuels et les presbytères.
- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur les chapitres ci-après :
 - chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 30011 pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
 - chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 80495 pour les édifices cultuels sous maîtrise d'ouvrage communale,
 - chapitre 204-20418, fonction 312, enveloppe 80496 pour les édifices cultuels, travaux réalisés par les conseils de fabrique, presbytéraux ou consistoires,
 - chapitre 204-2042, fonction 312, enveloppe 37467 pour les édifices cultuels, travaux réalisés par les associations.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **17 OCT. 2006**
Publication ... **20 OCT. 2006** ...
Pour le Conseil Général
délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BOUTNER